

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités :

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre DELTA Métrologie et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par DELTA Métrologie au travers d'une fiche de spécificité client.

DELTA Métrologie se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Commandes :

L'acheteur, qui souhaite acheter un produit ou un service doit obligatoirement remplir un bon de commande avec les indications minimum suivantes :

– Coordonnées (Nom, adresse, adresse de livraison s'il y a lieu, nom de l'acheteur)

– Références exactes des produits ou services choisis

– Délai standard ou particulier

– Validation et date

La validation de la commande entraîne la reconnaissance des présentes conditions de vente, leur acceptation et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

Tarifs :

Les prix figurant dans le tarif général sont des prix HT en euro, hors coût éventuel de transport.

Les tarifs indiqués concernent des prestations d'étalonnage. Dans la mesure du possible, un devis complémentaire sera adressé au client en cas de matériel défectueux ou hors tolérances.

DELTA Métrologie se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au tarif général, ou sur l'offre de prix, en cours de validité au moment de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Un minimum de facturation de 50 euros sera appliqué par facture mensuelle.

Perte de certificat : au-delà d'un délai de 3 mois après la fin de prestation, tout duplicata de document consécutif à la prestation sera facturé forfaitairement 15 euros

Modification de certificat : toute modification de certificat due à une erreur de commande sera facturée forfaitairement 15 euros.

Caractéristiques des biens et services proposés :

Les services proposés sont ceux qui figurent dans le tarif général publié par DELTA Métrologie.

Le tarif général reprend la majorité des prestations proposées par DELTA Métrologie et représente donc ses possibilités d'étalonnage.

Tout service ne figurant pas au tarif général fera l'objet d'une offre de prix (étalonnages spéciaux, réparations, négoce, etc...) précisant les prestations délivrées :

Etalonnage sous accréditation Cofrac proposé par défaut pour les moyens de mesures entrant dans le cadre de notre accréditation Cofrac.

Etalonnage hors accréditation si demande client ou dès lors que l'étalonnage du moyen de mesure demandé n'entre pas dans notre domaine d'accréditation.

La délivrance d'un certificat d'étalonnage émis sous accréditation garantit le raccordement des résultats d'étalonnage au système international d'unités SI. Un certificat d'étalonnage émis hors accréditation n'est pas présumé conforme au référentiel d'accréditation, ni couverts par les accords de reconnaissance internationaux et donc n'apporte pas cette garantie.

Le matériel doit être livré dans un état de propreté permettant l'étalonnage dans des conditions optimales. A défaut le laboratoire se réserve le droit de facturer une prestation de nettoyage selon notre tarif général.

Incertitudes de mesures et constat de vérification :

Les incertitudes de mesures indiquées dans notre attestation d'accréditation Cofrac sont optimales. Lors de l'étalonnage celles-ci peuvent être amenées à être élargies en fonction de l'état du moyen étalonné (état, fonctionnement ...).

Pour les pieds à coulisse selon norme NF E 11-091 (08/2023), le constat de vérification est délivrée en tenant compte de l'incertitude. Les tolérances de la norme sont réduites d'une bande de garde égale 1,65 fois l'incertitude de mesure type composée ($u_c = U/2$).

Pour les autres types d'instruments ou calibres de contrôle faisant l'objet d'un constat de vérification, l'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans le constat de vérification COFRAC, mais intègre une fiabilité de la décision, calculée selon la méthode préconisée dans le fascicule FDX 07-022, qui permet d'évaluer le risque sur l'avis prononcé en fonction de l'incertitude de mesure définie.

2 méthodes de mesures possibles sur baques et tampons lisses selon la dimension du diamètre à mesurer :

Pour les demandes d'étalonnage de tampons lisses, le laboratoire possède 2 méthodes d'étalonnage qui se recoupent sur les diamètres de 10 à 40mm. L'étalonnage par défaut est effectué au moyen de contrôleurs de tampons Certo Heidenhain, incertitude de mesure optimale $U=1,2\mu m$ ($k=2$). Sur demande client, il est possible de réaliser l'étalonnage de tampons de 10 à 40mm sur un banc de mesure horizontal avec une incertitude de mesure optimale $U=0,9\mu m+3\times 10^{-6}D$.

Pour les demandes d'étalonnage de Bagues lisses, le laboratoire possède 2 méthodes d'étalonnage qui se recoupent sur les diamètres de 20 à 60mm. L'étalonnage par défaut est effectué au moyen d'un banc de mesure horizontal équipé d'un palpeur oscillant, incertitude de mesure optimale $U=1,2\mu m$ ($k=2$). Sur demande client, il est possible de réaliser l'étalonnage de bagues lisses de 20 à 60mm au moyen du banc équipé de palpeurs coudés, avec une incertitude de mesure optimale $U=0,9\mu m+2,3\times 10^{-6}D$.

Présentation des résultats de mesures de plusieurs calibres de même type :

Pour l'étalonnage de calibres étalons (Tampons lisses et filetés, bagues lisses et filetées, piges étalon, ...), un certificat d'étalonnage est émis regroupant plusieurs calibres de même type. Le certificat unitaire par calibre est sur demande client.

La copie des certificats d'étalonnage de nos moyens de mesure et étalons pourra être fournie moyennant facturation pour les commandes d'étalonnages effectués sous accréditation Cofrac ou ayant pu être réalisées sous accréditation Cofrac. La copie des certificats d'étalonnage de nos moyens de mesure et étalons est gratuite dans le cas d'un étalonnage hors de notre domaine d'accréditation Cofrac.

Selon le référentiel NF EN ISO/CEI 17025, dans le cadre de son accréditation n°2-1826 / Etalonnage Cofrac, DELTA Métrologie s'engage à respecter tous les règlements et normes liés à l'accréditation. La portée d'accréditation, les méthodes et incertitudes de mesures sont consultables au travers de notre portée d'accréditation présente sur le site du COFRAC (www.cofrac.fr). Le raccordement de nos étalons est disponible sur demande.

Le laboratoire n'émet aucun avis ni interprétation conformément aux dispositions de la norme ISO CEI 17025.

DELTA METROLOGIE n'autorise en aucun cas ses clients à faire référence à son accréditation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Confidentialité :

Les informations sur le client obtenues auprès de sources autres que le client lui-même sont maintenues confidentielles entre le client et le laboratoire DELTA METROLOGIE. Le laboratoire préserve la confidentialité du fournisseur (source), de ces informations et son identité n'est pas divulguée au client, sauf accord de la source.

Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre Partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des Parties, ne relevant pas du domaine public (ci-après les « Informations Confidentielles » ou les « Informations »).

Ont également un caractère confidentiel le contenu des Services ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis fournis par le Laboratoire au cours de la fourniture des Services. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soit divulgué à/ou utilisé par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Laboratoire.

Les modalités applicables à cette divulgation seront alors déterminées d'un commun accord entre le Laboratoire et le Client.

Les informations et/ou documents dont l'une des Parties pourrait avoir connaissance de manière accidentelle sont également qualifiés d'Informations Confidentielles au sens des présentes Conditions Générales de Vente.

Chaque Partie s'engage à informer ses partenaires de la nature confidentielle des Informations susmentionnées et se porte-fort pour ces derniers du traitement des Informations Confidentielles conformément aux stipulations du présent article.

Les Parties sont autorisées à divulguer des Informations Confidentielles sur ordonnance d'un tribunal, d'une autorité administrative compétente ou, d'un organisme d'accréditation, sur requête ou demande d'une autorité régulatrice, ou en vertu de toute réglementation de cette dernière, dans le cadre de l'exercice d'un recours en vertu des présentes, aux experts, conseillers juridiques ou aux commissaires aux comptes indépendants d'une Partie, et à tout cessionnaire autorisé en vertu des présentes, sous réserve que ledit cessionnaire s'engage par écrit à être lié par les stipulations du présent article.

Le présent article s'appliquera pendant toute la durée de fourniture des Services et survivra à leur achèvement pendant 5 (cinq) ans.

Réclamation(s) client(s):

Les réclamations sont analysées rapidement afin de statuer sur un accord ou un rejet de la réclamation.

Les réclamations rejetées pour problème ou défaut non constaté, délai de réclamation anormalement long, ..., le client en sera informé du motif du rejet.

Les réclamations clients acceptées par DELTA METROLOGIE sont traitées et enregistrées. Sur demande du client le processus de traitement des réclamations peut lui être fourni.

Les réclamations devront être adressées à :

DELTA METROLOGIE
à l'attention du responsable Qualité
128, rue des Cypres
74300 THYEZ

ou par e-mail : contact@delta-metrologie.com

Garantie :

Dans le cadre de vente d'appareils neufs, la garantie appliquée est celle du constructeur, à compter de la date de livraison. Les appareils reconnus défectueux seront remplacés ou réparés gratuitement. Dans le cadre d'une réparation, celle-ci est garantie 3 mois sur la main d'œuvre et les pièces remplacées. Ne sont pas couverts par notre garantie les dommages dus à une erreur d'utilisation des appareils, à leur emploi par du personnel non qualifié ou toute négligence dans leur utilisation.

Livraisons :

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée dans le bon de commande.

Les risques sont à la charge du client à compter du moment où les produits ont quitté les locaux de DELTA Métrologie. En cas de dommage pendant le transport, la réclamation motivée doit être formulée auprès du transporteur selon les conditions du transporteur.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards du fait du laboratoire ne peuvent en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou à l'application de pénalités de retard sauf accord écrit préalable.

Modalités de paiement :

Les paiements seront effectués par chèques, virements ou traites dans un délai de 60 jours net. Les conditions de règlements spéciales sont inscrites dans la fiche de spécificité de chaque client. Tout retard de règlement entraînera une pénalité de 1,5% du montant de la facture par mois de retard.

Réserve de propriété :

DELTA Métrologie conserve la propriété des matériels vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix des matériels vendus qui seul opère transfert de propriété. La garde et la responsabilité du matériel sont cependant confiées à l'acheteur dès la livraison.

Conditions particulières :

Les conditions particulières ayant fait l'objet d'un accord écrit ne modifient pas les conditions générales de vente mais les complètent.

Communication et utilisation des résultats des prestations :

Les résultats des prestations réalisées par DELTA METROLOGIE donnent lieu à un certificat d'étalonnage en langue française sous entête DELTA METROLOGIE édité en 2 exemplaires.

Un exemplaire est conservé en archive par DELTA METROLOGIE au format PDF signé numériquement, édition authentifiée faisant foi en cas de litige.

Le second exemplaire est édité en version papier et est remis au client, sauf si en accord avec ce dernier, un exemplaire format PDF protégé et signé numériquement est préféré.

Le certificat d'étalonnage PDF est envoyé par courrier électronique à une adresse nominative communiquée par le client, celle-ci est enregistrée dans notre base client.

Ces dispositions assurent l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité de l'envoi.

Il ne sera pas rémis de certificat original, uniquement une copie du certificat original en cas de réédition. La demande de « copie » de certificat original est soumise à facturation. Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis des tiers.

La reproduction d'un document établi par DELTA METROLOGIE n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Règlement des litiges :

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige, DELTA Métrologie se réserve le droit de faire appel aux tribunaux compétents du siège social de DELTA METROLOGIE.